# 28 novembre 2023
# Cour d'appel d'Aix-en-Provence
# RG n° 21/16468

**Chambre 3-1**

## Texte de la **décision**

### Entête

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

[Adresse 2]

[Localité 1]

Chambre 3-1

N° RG 21/16468 - N° Portalis DBVB-V-B7F-BINYI

Ordonnance n° 2023/M164

S.A.R.L. AZUR ET CONSTRUCTIONS Prise en la personne de son gérant en exercice domicilié es qualité au siège

Représentant : Me Alain GALISSARD de l'ASSOCIATION GALISSARD A / CHABROL B, avocat au barreau de MARSEILLE

Appelante

S.A.R.L. NATMA COMMERCIALISATION

Représentant : Me Nathalie LOPEZ, avocat au barreau de MARSEILLE

Intimée

ORDONNANCE DE JONCTION

Nous, Valérie GERARD, magistrat de la mise en état, assistée de Valérie VIOLET, greffier.

## Exposé du litige

Vu la demande présentée,

Vu les articles 367, 368 et 783 du code de procédure civile,

Dans l'intérêt d'une bonne administration de la Justice,

## Dispositif

Ordonnons la jonction des instances suivantes : N° RG 21/16468 - N° Portalis DBVB-V-B7F-BINYI joint au N° RG 21/16018 ;

L'affaire sera suivie sous le seul et unique N° RG 21/16018.

Fait à [Localité 3], le 28 novembre 2023

Le greffier Le magistrat de la mise en état,

Copie délivrée aux avocats des parties le : 28 novembre 2023

Le greffier